



THIVERVAL-GRIGNON

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Mardi 2 septembre 2014

L'an deux mille quatorze, le 2 septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rémi LUCET, Maire.

Etaient présents : Messieurs Rémi LUCET, Didier BRILLANT, Daniel BOSSE, Laurent MEULENYSER, Michel BUXERAUD, Dominique TRUFFAULT, et Mesdames Catherine LANEN, Nadine GOHARD, Marie GARCIA, Liliane BAYANO, Laurence VAUVERT, Hélène CÔME

Absent excusé : Monsieur Jason REGNIER

Madame Sandrine JOURNE donne procuration à Monsieur Rémi LUCET

Monsieur Bertrand VACHETTE donne pouvoir à Monsieur Dominique TRUFFAULT

---

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30 constatant que le quorum est atteint.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 27 juin 2014 est adopté à l'unanimité.

Madame VAUVERT propose que les comptes rendus soient imprimés en recto/verso par mesure d'économie – ce qui sera désormais fait systématiquement.

#### **ORDRE DU JOUR :**

Monsieur le Maire explique que deux urgences motivent la tenue d'un Conseil Municipal début septembre, dont la première, non inscrite à l'ordre du jour, nécessite l'accord des membres du Conseil :

- une délibération permettant de solliciter une subvention complémentaire de rénovation de chaussées après hiver

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de porter à l'ordre du jour ce point supplémentaire.

- une délibération permettant d'ouvrir un poste statutaire pour l'embauche du secrétaire général

## POINT SUPPLEMENTAIRE

### **1. Délibération relative à une subvention complémentaire de rénovation de chaussées après hiver**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'opportunité de solliciter une subvention complémentaire de rénovation de chaussées après hiver, concernant des travaux de renforcement de la route de Rougemont

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter cette subvention.

### **2. Délibération donnant délégation de compétence à Monsieur le Maire pour le recrutement d'un cabinet d'architecte et le lancement d'un appel d'offres concernant le projet de FOLLEVILLE.**

Monsieur le Maire explique qu'il convient de choisir l'architecte qui va assister la commune pour définir exactement le détail du programme d'habitation.

Une réunion publique sera organisée à l'automne.

Madame GOHARD précise qu'il faut garantir l'équilibre financier de l'opération.

Madame LANEN rappelle que situer la Poste à Folleville pourrait avoir de l'intérêt.

Monsieur le Maire précise qu'il ne sera pas possible de prévoir des logements médicalisés pour personnes âgées car le point d'équilibre financier se situerait à la moitié du programme de logements.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte de donner délégation au Maire pour le recrutement d'un cabinet d'architecte et le lancement de l'appel d'offres concernant le programme de construction.

### **3. Délibération concernant l'achat des parcelles de FOLLEVILLE**

Monsieur le Maire explique qu'il est convenu d'acquérir les parcelles de FOLLEVILLE, de façon assez urgente, en vue de créer de l'habitat sur la commune, en anticipant le départ d'AGROPARISTECH pour Saclay.

Par courrier du 1<sup>er</sup> Août 2014, l'ensemble des parcelles a été proposé par France Domaine à la commune moyennant un prix principal de 1 050 000€ et un complément de prix éventuel.

Cette clause de complément de prix d'une durée de 50 ans consiste en un intéressement de l'Etat à hauteur de 50% du produit de cession constaté en cas de revente totale ou partielle de 2 parcelles (H 236 et H 304).

La commune dispose de 2 mois pour faire connaître sa décision à la Direction Départementale des Finances Publiques des Yvelines.

Il est prévu que l'acquisition soit payable en cinq versements et que la commune en revende 1,2 hectare.

La commune doit emprunter la première annuité, la vente étant prévue au premier semestre 2015.

L'équilibre, pour la commune, devrait s'établir autour d'un crédit de 250 à 300 000€ - qui seront utilisés pour l'extension du centre de loisirs.

Le programme pourrait comprendre entre 70 à 80 logements, en deux tranches.

Thiverval-Grignon n'a pas d'obligation en matière de logements sociaux.

Madame CÔME dit que, pour attirer une population jeune, il faut que la crèche et les écoles aient une capacité d'accueil suffisante.

Monsieur le Maire confirme que :

- la crèche peut accueillir des enfants supplémentaires (en reprenant des places aux villes partenaires) mais que l'engagement « moral » de garantir une place en crèche pour tous les habitants ne sera plus tenable dans l'avenir
- l'école primaire peut accueillir une classe supplémentaire
- le centre de loisirs sera agrandi

Madame GOHARD précise qu'il n'existe qu'une assistante maternelle sur la commune, mais que le réseau fonctionne bien.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'exercer le droit de priorité sur les parcelles au prix de vente proposé de UN MILLION CINQUANTE MILLE EUROS (1 050 000€) fixé par l'avis de la Direction Départementale des Finances Publiques des Yvelines (France Domaine) du 18 juillet 2014 et de la clause de complément de prix d'une durée de 50 ans qui consistera en un intéressement de l'Etat à hauteur de 50% du produit de cession constaté en cas de revente totale ou partielle des parcelles H 236 et H 304.

Et autorise le Maire à signer tous les documents inhérents à la réalisation de cette opération et au transfert des parcelles susvisées.

#### **4. Délibération concernant la suppression d'un poste de Rédacteur et la création d'un poste d'Attaché principal.**

Monsieur le Maire explique qu'il convient, en lien avec le départ en retraite du précédent secrétaire de mairie, de modifier le tableau des effectifs, en supprimant le poste de Rédacteur, au profit d'un poste d'Attaché Principal.

Monsieur le Maire présente Madame Corinne RONGIONE qui a été retenue pour assurer les missions élargies de Secrétaire Général à compter du 8 septembre 2014.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte cette délibération.

#### **5. Délibération concernant la nomination d'un quatrième Adjoint au maire, Madame Laurence VAUVERT,**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la possibilité de nommer un quatrième Adjoint au Maire.

En considérant que la commune n'en a nommé que trois par délibération du 28 mars 2014 et que la charge de travail nécessite une meilleure répartition, Monsieur le Maire propose de nommer Madame Laurence VAUVERT, quatrième Adjointe.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte cette proposition.

#### **Tour de table :**

##### Rythmes scolaires :

Madame VAUVERT explique que la rentrée s'est bien déroulée ; les parents et enseignants sont ravis de la solution adoptée dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Cependant, elle ne peut être pérenne que si les enseignants souhaitant poursuivre leur travail sur l'étude.

Il est rappelé qu'il est possible de recruter des intervenants extérieurs diplômés, en cas de besoin.

Monsieur le Maire précise que les 31 communes de Cœur d'Yvelines ont toutes ou presque une organisation différente et que Thiverval-Grignon est dans l'esprit de la loi en écourtant les journées d'école et en libérant les enfants, devoirs faits.

Certes, il n'y a pas d'activité culturelle et sportive mais Madame GOHARD rappelle qu'une subvention au Conservatoire de Beynes existe.

Mme VAUVERT annonce l'arrivée d'une nouvelle Directrice à l'école maternelle, Madame Coralie GUYOT.

##### Informations diverses :

- Visite de la ferme de Grignon : 20 septembre
- visite de la Plaine de Versailles (départ de la ferme de Grignon) : le samedi 4 octobre
- ramassage des déchets à Grignon : le 27 septembre (à 8h45 à Folleville)
- festival de Rock à Folleville : le 13 septembre de 17 à 23h00, en, accès libre

Madame Côme obtient l'autorisation d'utiliser la cantine pour y faire assurer des cours d'anglais pour les enfants, le jeudi de 18h30 à 19h30, en période scolaire, en garantissant l'état de propreté des locaux.

Ces cours seront privés, assurés financièrement par les familles volontaires.

Prix par enfant : 159€/an

Monsieur TRUFFAULT propose la pose d'une glace au stop de la rue de la Gare, pour voir la rue des écoles.

Madame GARCIA annonce l'arrivée d'une nouvelle dame de cantine à l'école primaire.

Prochain Conseil Municipal prévu début octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Mairie de Thiverval-Grignon 78850 – Tél : 01.30.79.91.10 – Fax : 01.30.79.91.11

[www.thiverval-grignon.fr](http://www.thiverval-grignon.fr) e mail : [mairie@mairie-thiverval-grignon.fr](mailto:mairie@mairie-thiverval-grignon.fr)